



Commissions locales des usagers ,
Corbigny – 4 octobre 2013

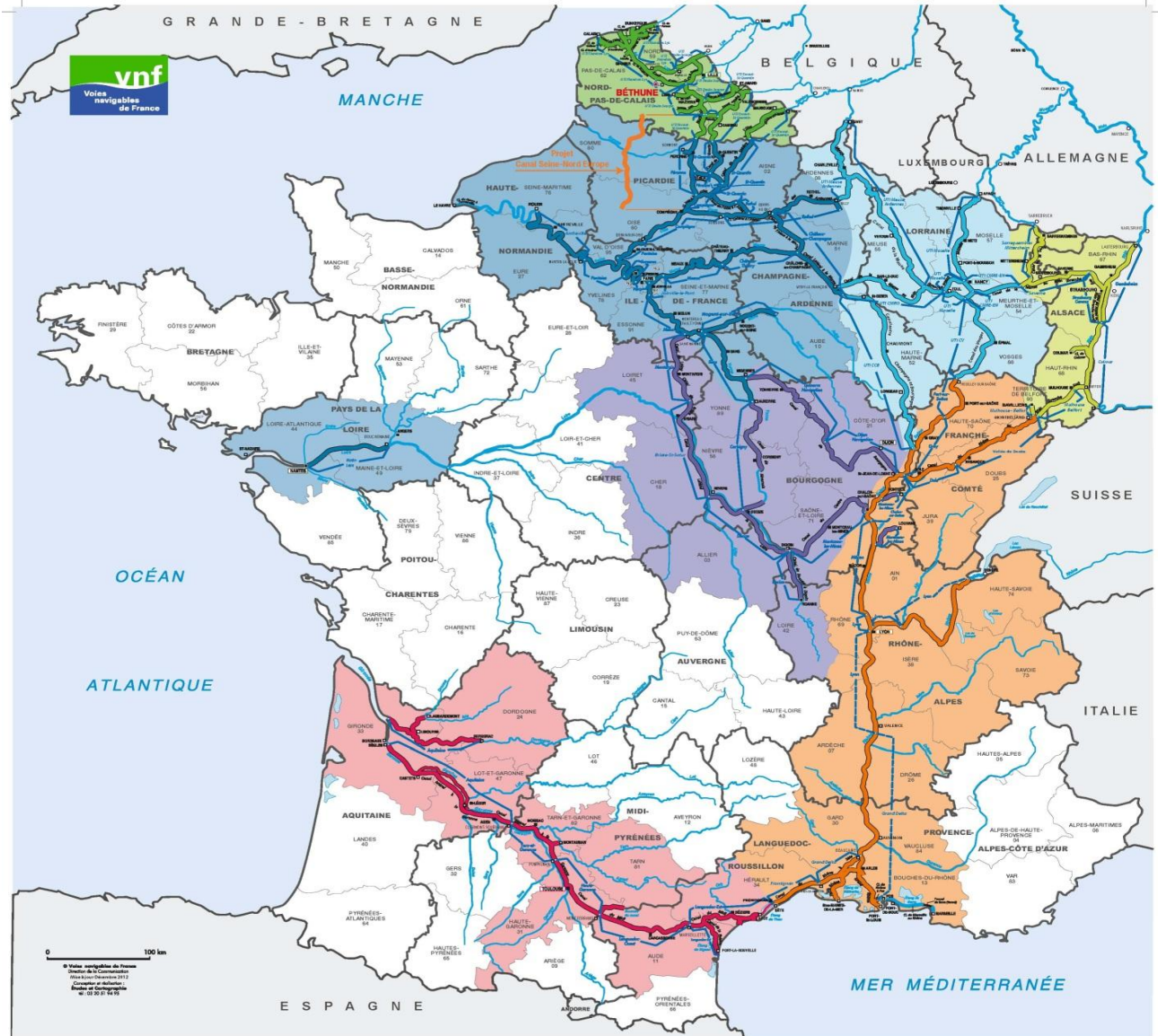
Commission locale des usagers
« *Voies touristiques de Centre - Bourgogne* »

Développement

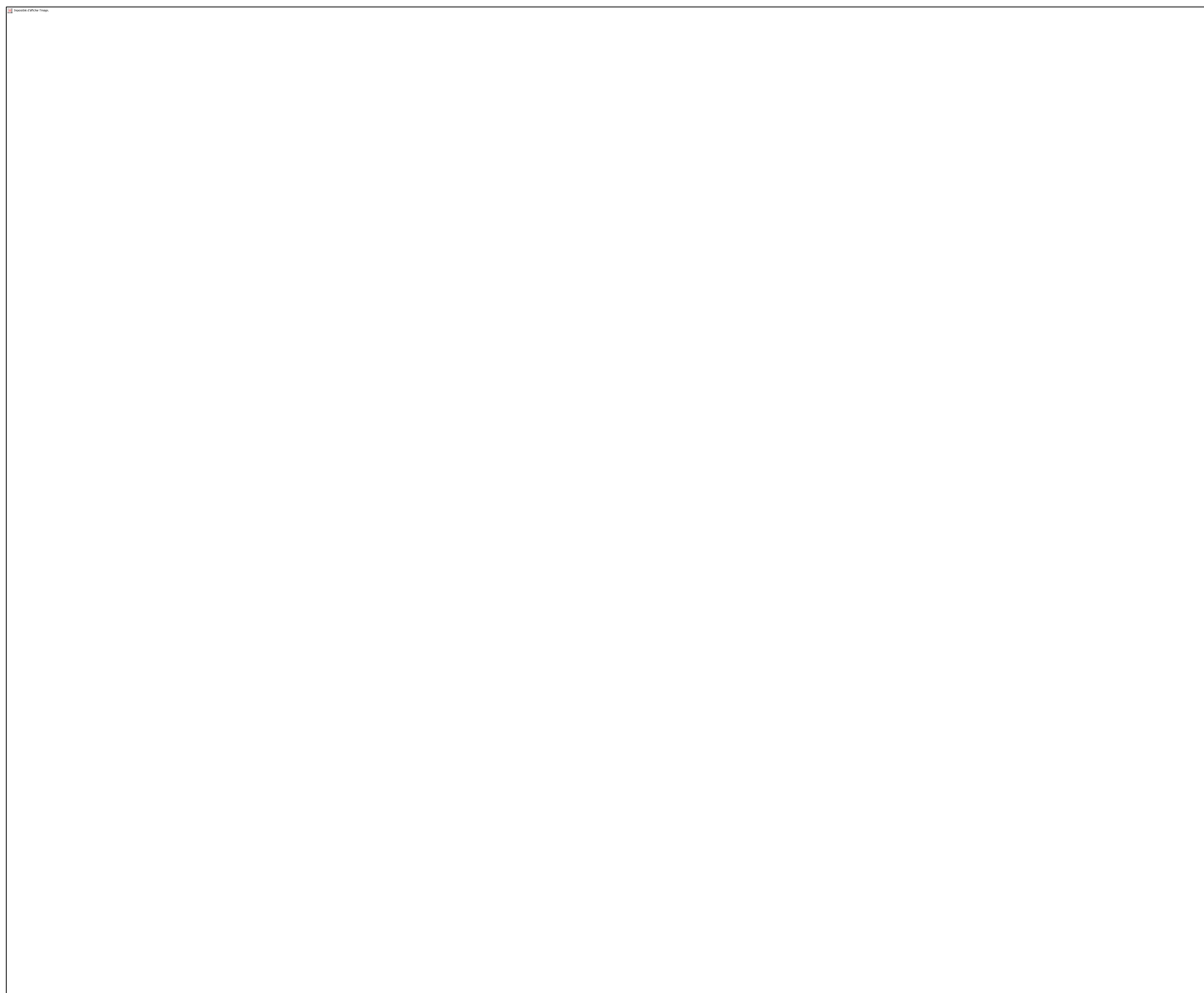
Direction Territoriale Centre Bourgogne

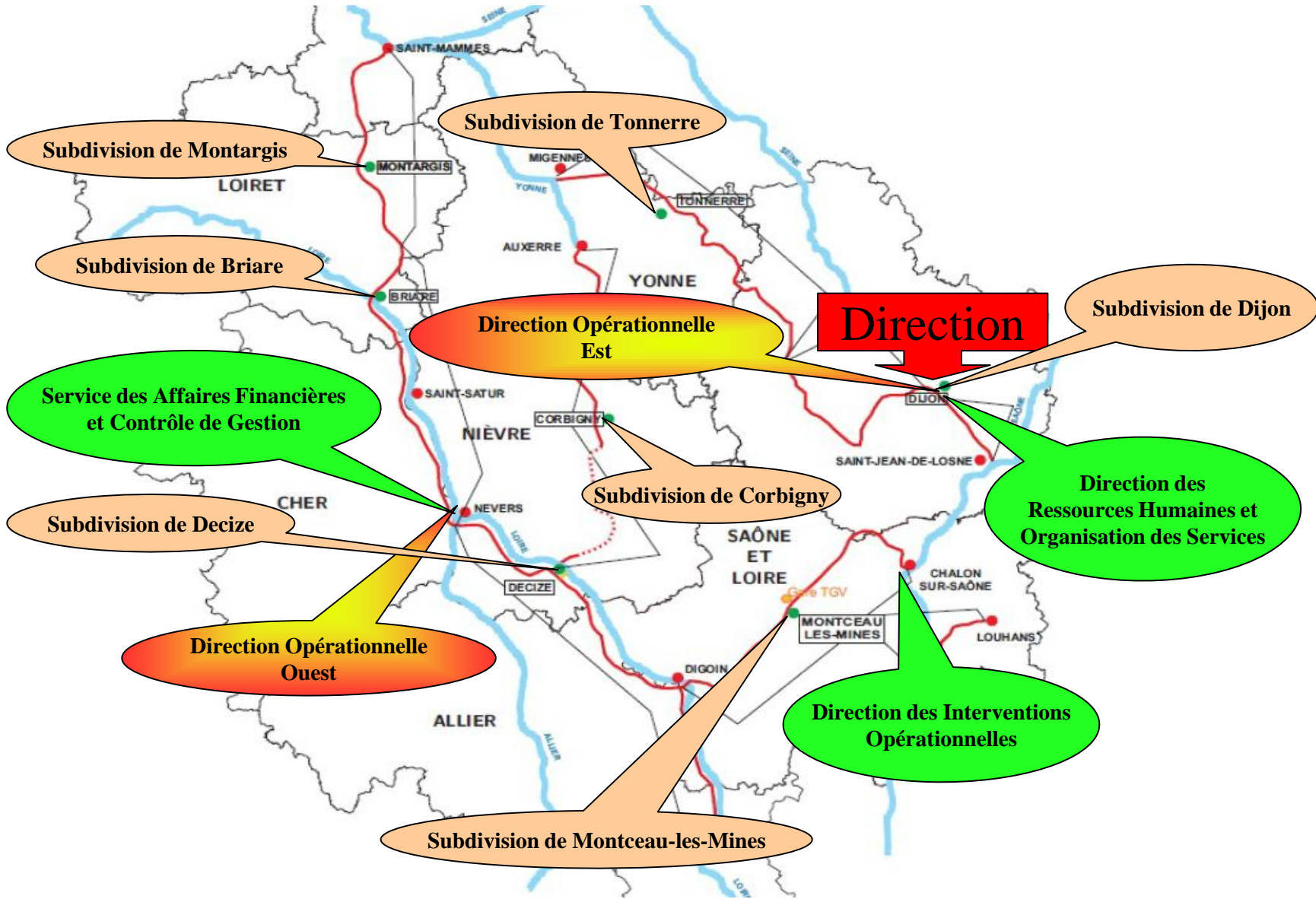
- 
- La Direction Territoriale Centre Bourgogne
 - La catégorisation du réseau
 - Principes de fonctionnement de la commission et approbation du règlement intérieur
 - Bilan de la fréquentation 2012 – 2013 des voies d'eau
 - Conditions de navigation 2013
 - Présentation des investissements et travaux prévus sur le réseau des voies d'eau concernées
 - Chômages 2013 – 2014
 - Révision des règlements particuliers de police
 - Demandes des usagers
 - Questions diverses

L'organisation territoriale de VNF



L'organisation en régions – La Direction territoriale Centre - Bourgogne





La catégorisation du réseau

- Le réseau des voies d'eau de la DTCB est divisé en deux catégories :

- Un premier groupe rassemble les canaux à vocation touristique. Il est constitué des canaux du Nivernais, de Bourgogne, du Roanne à Digoin et la Seille,
- La seconde regroupe les canaux de l'axe Saône – Seine (canaux du Centre, latéral à la Loire, Briare et Loing) qui sont davantage à vocation multiples.

Cette catégorisation est prise en compte dans la définition des enjeux de développement, dans l'organisation des instances de gouvernance (CLU et COTER) et dans la refonte des RPP (logique d'itinéraires).

- Les commissions territoriales :

Au nombre de deux sur le territoire de la DTCB

- Une COTER Bourgogne
- Une COTER Centre

Ces commissions sont coprésidées par un élu et un Préfet de Région

Elles ont pour rôle d'assister le CA de VNF dans la définition de ses missions
Deux COTER par an

- Les commissions locales des usagers :

Deux CLU sur la DTCB :

- Une CLU canaux à vocation touristique
- Une CLU axe Saône – Seine

Principes de fonctionnement de la commission et approbation du règlement intérieur (1)

Ce sont de véritables instances d'information, d'échanges et de concertation avec les usagers sur les travaux à réaliser sur le réseau, la programmation des périodes de chômages ainsi que les conditions de navigation et les services aux usagers.

Chaque Direction doit mettre en place une commission qui peut être scindée selon la taille de la direction territoriale.

Composition :

- Le Directeur territorial, directeurs opérationnels, subdivisionnaires, DEV,
- Les représentants locaux des associations d'usagers présentes à la commission nationale des usagers (AFPI, AUTF, CNBA, CAF, ANPEI, DBA, FIN, FFPP,...),
- des membres d'associations locales.

Principes de fonctionnement de la commission et approbation du règlement intérieur (2)

Elles se réunissent au moins deux fois par an :

- une avant le début de la haute saison (second trimestre – conditions de navigation)
- une courant quatrième trimestre (présentation des travaux N+1 et chômages de l'année N+2).

Calendrier prévisionnel des réunions réalisé en début d'année

Possibilité de réaliser des CLU de dimension différente et de sur des thèmes plus particuliers

Compte-rendu établi sous quatre semaines

- possibilité aux participants d'apporter des remarques dans les 15 jours
- Publication sur site internet des DT et du siège

Tableau de synthèse des solutions apportées



Bilan de la fréquentation 2012 – 2013 des voies d'eau

Développement



Conditions de navigation 2013

Direction des interventions opérationnelles



Présentation des investissements et travaux prévus sur le réseau des voies d'eau concernées

Directeur adjoint – Directeur opérationnel Ouest



Chômages 2013 - 2014

Direction des interventions opérationnelles



Révision des règlements particuliers de police

Direction des interventions opérationnelles



Demandes des usagers
Questions diverses